

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le quatre décembre deux mil vingt-quatre.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents Excusés : Jean-Philippe PEZET procuration à François COLLADO

Absents : Elsa KLAVUN

Date de convocation : 4 décembre 2024

Secrétaire de séance : François COLLADO

| Membres en Exercice | Membres Présents | Nombre de Pouvoirs | Nombre de votants |
|---------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| 17 | 15 | 1 | 16 |

04 05 2024 Autorisation Mandat autorisant le défrichement pour canalisation de gaz naturel TERÉGA

Monsieur le Maire expose que le tracé des canalisations de transport de gaz naturel DN200 VILLARIES-ALBI, appartenant à la société TERÉGA, 40 avenue de l'Europe - CS 5022 – 64010 PAU cedex, traverse des parcelles appartenant au domaine privé de la Commune de CASTELNAU DE LÉVIS.

La société TERÉGA demande à la Commune un mandat l'autorisant à défricher les parcelles appartenant au domaine privé de la Commune de CASTELNAU DE LÉVIS, à savoir les parcelles BC 48 et 457

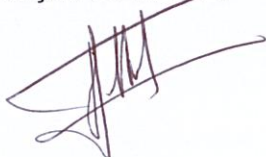
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui accorder tous les pouvoirs et en particulier délégation de signature pour lui permettre de signer le mandat de défrichement

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

- Approuve à l'unanimité la demande de défrichement des parcelles BC 48 et 457 appartenant à la commune par la société TERÉGA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de défrichement

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COLLADO



Le Maire,
Patrice DELHEURE



04_05_2024